

Demande de comparution

Nom du/de la requérant(e) ou cause : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Objet de la discussion et bref aperçu du sujet à présenter :

PowerPoint : Oui Non

- ✓ Toutes les informations doivent être soumises au bureau du greffier au plus tard le jeudi précédant la date de la réunion, y compris la présentation PowerPoint, si applicable.
- ✓ Toutes les présentations seront vérifiées au préalable par un membre de l'équipe administrative de Belle-Baie. Vous ne pourrez pas présenter un autre fichier que celui approuvé par l'administration.
- ✓ Les membres du public peuvent s'adresser au conseil municipal à la fin de la réunion, sous la rubrique *Interventions du public* pour des questions de compétence municipale qui ne relèvent pas de la *Loi sur l'urbanisme*.
- ✓ Le temps de parole est limité à 10 minutes par intervention, qu'il s'agisse d'une personne ou d'une délégation. Lorsqu'une délégation compte plus de cinq personnes, elle ne peut désigner que deux porte-paroles. Dans ce cas, la délégation dispose de cinq minutes supplémentaires, pour un total de 15 minutes.

En signant le présent formulaire, le/la requérant(e) s'engage à faire preuve de respect et de courtoisie envers les membres du conseil ainsi que l'administration municipale.

Je reconnais par la présente le droit du conseil municipal de rejeter cette demande.

Signature du/de la requérant(e)

Date

Les renseignements personnels fournis dans ce formulaire seront utilisés uniquement pour traiter votre demande de comparution devant le conseil municipal de la Ville de Belle-Baie. Leur collecte est autorisée en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée (L.N.-B. 2009, ch. R-10.6). Pour toute question concernant la collecte ou l'utilisation de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec nous au 506 542-2686.